Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCORD ENTRE MICARNA SA ET LES PRODUCTEURS DE VIANDE DE DINDE SUISSE

Solution acceptable pour Vaud et Fribourg

Suite à la décision de Micarna SA de cesser la production de viande de dinde suisse, une plateforme réunissant des représentants du distributeur et les producteurs avait été constituée, afin de préserver les intérêts économique des agriculteurs touchés par cette mesure. Les autorités fribourgeoises et vaudoises apprennent aujourd'hui que la négociation a abouti à un résultat acceptable.

Les autorités fribourgeoises et vaudoises espèrent qu'un projet de filière de production de viande de dinde suisse voie le jour et que les consommateurs seront attentifs à une production de proximité particulièrement respectueuse de l'environnement et de la protection des animaux.

A l'annonce de la décision de Micarna SA, les responsables de l'agriculture des deux cantons étaient immédiatement intervenus pour que la production se poursuive ou, à défaut, pour que des mesures d'accompagnement adéquates puissent être arrêtées. Ils ont donc participé aux travaux de la plateforme mise en place pour gérer les effets de la décision de Micarna SA, conséquence de la dérégulation du marché de la viande.

Il est à relever que la constitution d'une telle plateforme de travail et de négociation dans des cas de conflit ou de crise potentiels touchant la production agricole est un phénomène nouveau. L'esprit constructif qui a régné dans cette démarche novatrice a débouché sur des solutions satisfaisantes pour toutes les parties.

L'arrêt de la production de viande de dinde indigène par Micarna SA déstabilise en effet très gravement plus de cinquante exploitations agricoles sises principalement dans les cantons de Fribourg et de Vaud. Cet élevage constitue une source de travail

et de revenu importante pour des exploitations familiales, mais il a aussi exigé de leur part des investissements conséquents qui ne sont que partiellement amortis.

Pour les autorités cantonales, cette expérience suscite une vive inquiétude car elle démontre que les paiements directs ne sont pas à même de compenser les effets de l'ouverture de certains marchés. Cela peut conduire au démantèlement de secteurs de production avec de graves conséquences économiques et sociales pour toutes les exploitations concernées. Les réserves émises par les cantons à l'égard du projet PA 2011 de la Confédération se révèlent malheureusement vérifiées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 décembre 2006

VD: Pierre Fellay, secrétaire général du Dpt de l'économie, 021 316 60 07 - pierre.fellay@vd.ch
FR: Pascal Krayenbuhl, conseiller scientifique, 026 305 22 66